

Venir étudier à l'IUT de Bayonne et du Pays Basque _ UPPA

Campus d'Anglet / Campus de Bayonne

Feuille de route _ Etudiants Etrangers_ rentrée universitaire 2020/2021

J'ai candidaté en DUT ou Licence Professionnelle

-> en DUT via Parcoursup ou Campus France – Etudes en France selon ma situation

-> En Licence Professionnelle via Campus France – Etudes en France et/ou CandiUT selon ma situation

Etape 1_ Je confirme de mon choix de formation

Mon dossier est accepté par la Commission Pédagogique de l'IUT, **je confirme au plus vite via Campus France_Etudes en France ou Parcoursup ou à la scolarité de l'IUT selon mon profil**, mon choix de formation et demande une **attestation d'admission**.

Etape 2_ Je recherche un logement en France

Avec mon attestation d'admission, je réserve un logement à proximité de mon campus et je demande **une attestation de logement**

Etape 3_ J'obtiens un extrait d'acte de naissance avant de quitter mon pays

Je le fais **traduire en français** par un traducteur assermenté (si besoin, voir auprès du consulat français)

Etape 4_ Je demande un visa Long Séjour Etudiant

Avec mon attestation d'admission et mon attestation de logement, je prends contact avec le consulat français pour demander **un visa long séjour mention étudiant**

Etape 5_ Je m'inscris au dispositif Visale (garant logement)

Dès que j'obtiens mon visa d'études, je demande le « Visa Visale » pour me servir de **garant** car j'ai moins de 31 ans (dispositif de cautionnement pour le logement) <https://www.visale.fr/>

Etape 6_ Je paie la CEVC

Après avoir obtenu mon visa d'études, à partir de début juillet 2020 je paie la « Cotisation Vie Etudiante et de Campus 2020-2021 » en ligne et télécharge **mon attestation d'acquittement de la CEVC 2020-2021** <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Etape 7_ Je souscris une police d'assurance en responsabilité civile.

Je peux le faire soit via internet auprès d'une compagnie d'assurances, soit en France lors de l'ouverture d'un compte en Banque ou lorsque je souscris à une assurance habitation (qui inclut l'assurance de responsabilité civile). Je demande à mon assurance, une attestation de responsabilité civile (document obligatoire pour l'inscription à l'Université).

Checklist

Logement

La recherche de logement doit être l'une de vos priorités dès votre admission à l'UPPA. Une attestation de logement est généralement requise pour les demandes de visa.

► en résidence universitaire (CROUS)

➔ Inscrivez en ligne dès à présent sur le site du CROUS : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/> (sélectionner « je n'ai pas d'INE »)

► chez des particuliers (logement privé)

Consulter les offres de logements proposés par le CROUS =>

<https://www.lokaviz.fr/>

Consulter les petites annonces : sites internet, presse, journaux gratuits.

Contactez les agences immobilières,

Cherchez les offres de colocation, formule plébiscitée par les étudiants.

VISALE (dispositif de cautionnement pour le logement)

Visale est un dispositif du groupe Action Logement. C'est un outil social, dont le but est de favoriser l'accès au logement. Le service Visale se porte garant des locataires et permet alors au bailleur d'obtenir un contrat de cautionnement.

Inscrivez-vous sur <https://www.visale.fr/>.

Vous obtiendrez un certificat Visale à présenter au CROUS ou à votre propriétaire.

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

La CVEC contribue au développement de l'accès à la médecine préventive, aux initiatives étudiantes et à certaines activités sportives et culturelles de l'UPPA.

Elle est de 92 €. Elle est obligatoire sauf pour les étudiants de la Formation Continue (salariés ou demandeurs d'emploi en reprise d'études à l'Université).

Ne pas payer cette cotisation avant d'avoir obtenu le visa. Elle n'est pas remboursable.

Cette cotisation doit être acquittée, dès le 1er juillet de l'année en cours avant l'inscription administrative via le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Assurance responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour l'inscription à l'université. Cette assurance permet de couvrir les dommages que vous pourriez causer involontairement à autrui. Pour souscrire à une police d'assurance, plusieurs options se présentent à vous :

- en ligne, auprès d'une mutuelle étudiante, avant ou après votre arrivée en France (cherchez en ligne parmi les compagnies d'assurances spécialisées pour étudiants)
- lors d'une souscription d'assurance habitation (**vérifiez bien que la responsabilité civile figure dans le contrat**)
- lors de l'ouverture d'un compte en banque en France

Etape 8_ Je m'inscris à l'IUT_UPPA

Suivant la procédure qui m'a été communiquée par la scolarité de mon département de formation et je m'inscris et paie en ligne les frais d'inscription (**par carte bancaire ou par chèque bancaire uniquement**)
Dès mon arrivée en France, je récupère mon **certificat de scolarité** et **ma carte d'étudiant** me permettant l'accès au restaurant universitaire, à la bibliothèque universitaire....

DROITS D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

L'arrêté ministériel du 19 avril 2019 fixe le montant annuel pour les étudiants non européens s'inscrivant en DUT/licence à 2770 €. Pour autant, *chaque établissement d'enseignement supérieur français a la possibilité d'exonérer partiellement ses étudiants de ces droits d'inscription.*

Pour l'année 2020-2021, l'UPPA appliquera cette exonération partielle à tous les étudiants hors UE. Les étudiants bénéficiant de cette exonération partielle s'acquitteront des droits d'inscription annuels s'élevant à 172 €.

Etape 9_ Je valide mon visa auprès de l'OFII

En arrivant en France, j'emménage dans mon nouveau logement.
J'ai trois mois pour **valider mon visa auprès de l'OFII** (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration chargé de la validation des visas étudiants) sur internet
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Etape 10_ J'ouvre un compte en banque

Avec mon visa d'études, mon certificat de scolarité, mes attestations de logement et d'assurance, je peux ouvrir un compte en banque et obtenir un **relevé d'identité bancaire (RIB)**

Etape 11_ Je demande une aide au logement à la CAF

Je paie un loyer et mes ressources financières sont modestes. Je peux demander auprès de la Caisse des Allocations Familiales une aide personnelle au au logement.
Je saisis en ligne une demande sur <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation#>

Ou dans l'agence la plus proche de votre domicile en France.

INSCRIPTION À L'IUT Anglet/Bayonne

Vous devez vous préinscrire en ligne et payer les frais de scolarité (172 euros)

Puis fournir entre autres les documents suivants :

- ⇒ L'attestation de paiement de la CVEC
- ⇒ Attestation de responsabilité civile couvrant l'année 2020-2021
- ⇒ Justificatif d'un niveau de langue (minimum B2)
- ⇒ Un passeport en cours de validité + le visa long séjour étudiant
- ⇒ Une copie de vos diplômes obtenus traduits en français par un traducteur assermenté
- ⇒ Votre extrait d'acte de naissance traduit en français par un traducteur assermenté
- ⇒ Une copie de votre carnet de santé ou certificat de vaccination à jour
- ⇒ Justificatif de ressources financières (ex : attestation de bourse, attestation parentale etc.)
- ⇒ Plusieurs photo d'identité

Courant juillet 2020, la scolarité de votre formation vous communiquera les directives à suivre sur le processus d'inscription en DUT ou Licence de Professionnelle à l'IUT.

VALIDER VOTRE VISA DE LONG SEJOUR ETUDIANT

Dès que vous prenez votre logement, vous avez obtenu un visa de long séjour étudiant valable pour la première année de vos études, vous devez vous rendre sur le site Internet suivant afin de valider votre visa : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Il vous faudra payer la taxe requise avec un timbre fiscal électronique (75 €) et à la fin de la procédure vous recevrez un PDF certifiant que vous avez accompli la procédure. Imprimez-en un exemplaire et gardez-le dans votre passeport.

OUVERTURE D'UN COMPTE EN BANQUE

Pour ouvrir un compte en banque en France, il faut :

- ⇒ Une copie de vos passeport et visa étudiant
- ⇒ Un justificatif de domicile : attestation de logement CLOUS (résidence universitaire) ou copie de votre bail (logement privé)
- ⇒ Un certificat de scolarité ou lettre d'admission dans votre formation

Une fois le compte bancaire ouvert, demander plusieurs RIB (Relevés d'Identité Bancaire)

CAF (Aide personnalisée au logement)

Pour tout renseignement sur les aides au logement, veuillez consulter le site internet de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : www.caf.fr

Ou vous rendre directement sur place :

CAF _ 10 Avenue Maréchal Foch, 64100 Bayonne

Documents à fournir :

- ⇒ Votre contrat de location
- ⇒ Vos passeport et titre de séjour
- ⇒ Votre extrait d'acte de naissance
- ⇒ Votre RIB
- ⇒ Le justificatif de vos revenus annuels d'il y a 2 ans

Etape 12_ Je m'inscris à la Sécurité Sociale

Je m'inscris en ligne sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/> afin d'obtenir un numéro de sécurité sociale.

Après avoir fourni les documents demandés, je reçois un numéro de sécurité sociale à conserver et j'ouvre un compte sur <https://www.ameli.fr/> pour suivre les remboursements et demander ma carte vitale.

La carte vitale n'est pas un moyen de paiement mais elle facilite la communication entre les praticiens et la sécurité sociale. Elle simplifie et rend plus rapide les démarches de remboursement.

SÉCURITE SOCIALE

Ces informations concernent les étudiants étrangers hors UE primo-entrants.

Afin d'obtenir un numéro de sécurité sociale et s'inscrire dans le système de santé public français, il faut vous rendre sur le site dédié <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Documents à fournir :

- ⇒ votre certificat de scolarité de l'UPPA
- ⇒ vos passeport et visa étudiant
- ⇒ votre relevé d'identité bancaire (RIB)
- ⇒ la copie intégrale de votre acte de naissance, ou extrait d'acte de naissance avec filiation, traduit en français
- ⇒ la confirmation prouvant que vous avez validé votre visa en ligne (après procédure OFII)
- ⇒ un relevé d'identité bancaire (RIB)

**Je souffle, j'ai terminé les démarches administratives !
jusqu'au renouvellement du titre de séjour à faire dans les 2 mois avant la date d'expiration**

INTERNATIONAL WELCOME DESK

Un Bureau d'accueil des étudiants internationaux assure des permanences sur le campus de la Côte Basque

- ➔ A Anglet au Pavillon Montauray : le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi.
- ➔ A Bayonne au Centre de Langues (CLEREMO) : le jeudi

Contact :

welcome@univ-pau.fr

<https://ri.univ-pau.fr/fr/international-welcome-desk.html>